

BE-A0523\_713344\_713646\_FRE

Inventaire des archives du prieuré de Saint-  
Quirin à Huy, 1473-1855



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Archives.....	7
Contenu et structure.....	8
Sélections et éliminations.....	8
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Prieuré Saint-Quirin à Huy.....	9
16 - 18 Chartes. 10 septembre 1473, 14 juin 1539, 1er octobre 1563.....	9
3 - 6 Registres aux cens et rentes en épeautre ou en mouture et autres revenus dus au couvent. Tréfonds dus par l'établissement pour la même période. 1526- 1728.....	10
8 - 10 Registres aux cens et rentes en argent appartenant au couvent. Tréfonds dus par celui-ci. 1612-1744.....	11

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:  
Prieuré de Saint-Quirin (Huy)

Période:  
1473 - 1855

Numéro du bloc d'archives:  
BE-A0523.7405

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 18.00
- Etendue inventoriée: 0.86 m

Dépôt d'archives:  
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

Tous les documents sont communicables, s'ils sont en bon état.

### *CONDITIONS DE REPRODUCTION*

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs <sup>1</sup>et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

---

1 Voir l'arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

---

Histoire du producteur et des archives

## PRODUCTEUR D'ARCHIVES

### NOM

Prieuré Saint-Quirin à Huy.

### HISTORIQUE

<sup>2</sup>L'histoire du couvent de Saint-Quirin est extrêmement obscure et la documentation mise à la disposition du chercheur est d'une indigence désespérante. Si les auteurs qui ont abordé la question n'ont donné que quelques lignes pour résumer toute l'histoire d'un établissement religieux qui existe depuis la fin du XIIIe siècle, c'est évidemment qu'ils se sont heurtés à des difficultés réelles. L'origine du monastère de Saint-Quirin nous est connue par ce qu'en disent laconiquement quelques chroniqueurs.

Jean de Brusthem situe l'événement en 1285 et nous apprend que les religieuses de Meuse, s'installent dans un faubourg de Huy en un ancien petit hôpital déjà placé sous l'invocation de saint Quirin. Jean de Wamant rapporte le fait exactement de la même façon, et se borne à ajouter que cette installation se fit avec l'autorisation de l'évêque de Liège, Jean de Flandre. La même version est encore relatée par l'auteur du *Sacrarium comitatus Namurcensis*. Corneille de Zantfiet ne nous apprend rien de plus. Du petit hôpital ( *hospitale*, *hospitium*) dédié à saint Quirin *in suburbio Hoyensi*, nous ne connaissons absolument rien.

Qui sont les nouvelles occupantes de l'ancien hôpital ? Les religieuses arrivant du pays de Namur appartiennent à l'ordre des Pénitentes de sainte Marie-Madeleine qui, à l'origine, rassemble les femmes repentantes, désireuses de renoncer à une vie de désordre pour connaître la paix de l'âme dans le silence d'un cloître. Mais, loin de ne comprendre que des pénitentes de réputation douteuse, l'ordre accueille bientôt des femmes au passé irréprochable, à tel point que bien des communautés finissent par n'être composées que de sœurs d'une totale vertu. L'époque à laquelle les " Madeleines ", comme on les a parfois appelées, ont leur premier établissement n'est pas connue, mais la fondation de leur couvent de Metz daterait de 1005. Toutefois, en Germanie, c'est un clerc, Rodolphe, qui est considéré traditionnellement comme leur fondateur, dans les environs de Worms [DE], et leur existence y est attestée au début du XIIIe siècle par des bulles de Grégoire IX et d'Innocent IV leur accordant d'importants privilèges. Pour cette époque, on connaît une cinquantaine de fondations. L'ordre a un succès certain puisque des maisons s'ouvrent en France, Belgique, Italie, Espagne et Portugal.

L'actuel établissement de Saint-Quirin possède encore un manuscrit divisé en deux parties : la première contient la règle des Sœurs pénitentes de Sainte Marie-Madeleine et la seconde fait connaître les institutions de l'ordre. La règle

---

2 Cette rubrique est reprise de R. VAN DER MADE, " Prieuré de Saint-Quirin à Huy ", dans *Monasticon Belge*, t. 2. Province de Liège, 3e fasc., Liège, 1955, p. 433-443.

est adressée par le pape Grégoire IX aux Sœurs, après avoir entendu Rodoul (Rodolphe), qualifié de prévôt des monastères de Sainte-Marie-Madeleine ; la règle de saint Augustin leur est concédée ainsi que les institutions de l'ordre des moniales Saint-Sixte de Rome. Dans ce manuscrit, il est dit que, de coutume, on ne reçoit pas au couvent les jeunes filles de moins de onze ans : toutefois si, par exception, il en entrait au monastère, elles seraient tenues enfermées et isolées jusqu'à l'âge de quatorze ans.

L'examen du chapitre 21 de la règle semble bien indiquer qu'à l'origine les communautés étaient mixtes. En effet, son texte primitif porte : " Comment on doit élire le prieur et la prieuse ", et une main, plus tardive, a corrigé le texte en " Comment on doit élire la prieuse ". La suite du texte est d'ailleurs significative car on y lit que, en chaque maison " se on le puet avoir " seront ordonnés quatre hommes religieux " et Dieu dotans qui procurront le chouse defoutraine. Et en teil manier seiront ordinée iij moniale qui procurront le chouse deventraine lesqueil procurront tout chouse par le conseil de prieur et del prieuse ". La dame prieure est élue parmi les plus anciennes et plus prudentes sœurs et elle est ensuite confirmée par le prévôt qui a toujours le droit de la révoquer *ad nutum*. De même, le prieur est élu par ses frères et confirmé par le prévôt général, quoiqu'il puisse parfois être nommé par le prévôt, sans élection. Le chapitre 22 fait encore apparaître le caractère mixte de l'institution lorsqu'il énonce que, dans chaque maison, il y a au moins six frères religieux profès selon la règle de saint Augustin, dont trois au moins seront prêtres.

Cependant, malgré ces dispositions qui s'appliquent au monastère de Saint-Quirin, nous n'avons trouvé aucun document pouvant démontrer que cet établissement aurait connu le régime de la communauté mixte. En réalité, nous ne possédons pratiquement rien qui puisse nous renseigner sur le premier siècle de l'existence de la maison des Sœurs Pénitentes à Huy.

Les premiers textes d'archives conservés révèlent des legs et donations faits au couvent par des bienfaiteurs. Ainsi, le 6 octobre 1332, Gérard de Hans, maître du Grand Hôpital de Huy, lègue à Saint-Quirin douze sous, six deniers de cens ; le 18 décembre 1346, Simon dit Simar de Bodegnée fait donation d'une court sise à Bodegnée, à Sœur Agnès de Brogne " nonain " de Saint-Quirin ; le 27 septembre 1379, Herman de Zanctis, chanoine de la cathédrale de Liège et abbé séculier de Visé, lègue cinq écus au couvent. Lorsque, en 1350, devant la cour allodiale de Wanze, Jeanne de Montigny, veuve de Jean, le châtelain de Fumalle, cède au couvent de Saint-Quirin dix-huit verges grandes " sor le tiege de bois de Heirans " le monastère est représenté par Nycole Malechar, prêtre. Ce n'est qu'en 1380 que nous trouvons le premier nom de prieure, Hawi de Brongne.

Le couvent, incendié en 1792, est en reconstruction lorsque vient l'ordre de nationaliser les biens ecclésiastiques. La situation de la maison, à ce moment, est heureusement connue par le procès-verbal de confiscation du 11 décembre 1796 dressé par Francotte et signé par les dames et sœurs converses de Saint-Quirin. Le couvent est racheté, pour le compte des religieuses le 17 messidor an VII (5 juillet 1799) par Hubert Nizet, de Jehay-Bodegnée, pour la somme de 213.000 francs payables en assignats. Le 29 octobre 1824, suivant le désir des deux dernières religieuses encore en vie, Hubert Nizet fait don de l'établissement à la Commission des hospices civils de Huy. Ceux-ci donnent le

---

bâtiment en location, en 1840, à Alfred Dijon, fils de Jean-Baptiste Dijon, qui fut recteur de l'Académie Universitaire d'Amiens et membre de l'Institut. Alfred Dijon y ouvre une école chrétienne qui se maintient pendant une quinzaine d'années. En 1855, l'évêque de Liège, Théodore de Montpellier, achète l'ancien couvent pour la somme de 45.000 francs et y ouvre un collège.

## ARCHIVES

Les 3 chartes étaient déjà conservées aux Archives de l'Etat à Liège avant la création du dépôt de Huy en 1965. Douze registres et un dossier ont été récupérés par la ville de Huy entre 1921 et 1944, *dans des conditions mal définies*, à l'époque où les archives étaient sous la surveillance du bibliothécaire communal, Émile Dantine<sup>3</sup>. Ils ont été classés par Fernand Discry<sup>4</sup> dans le fonds de la ville de Huy ancien régime, puis transférés dans le fonds ici inventoriés (n°15 et 7-15). Un registre a été acquis en juin 1998 par les Archives de l'État à Huy (n°6). L'ensemble du fonds a été transféré aux Archives de l'État à Liège en août 2007, lors de la fermeture du dépôt de Huy.

---

3 F. DISCRY, Archives et Institutions hutoises de l'Ancien Régime, Heule, 1965 (Anciens Pays et Assemblées d'État, XXXIV), p. 39.

4 F. DISCRY, Op. cit, p. 295-297 ; anciens numéros 451-462\bis.

Contenu et structure

*SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Aucun article n'a été éliminé.

## Description des séries et des éléments

### PRIEURÉ SAINT-QUIRIN À HUY

*16 - 18 CHARTES. 10 SEPTEMBRE 1473, 14 JUIN 1539, 1ER OCTOBRE 1563.*

- |           |  |          |
|-----------|--|----------|
| <b>16</b> | <p>Acte par lequel le prieuré vend une maison sise à Andenne aux enfants issus du mariage de Everard dit le Torence et sa femme Catherine parmi 3 muids d'épeautre de rente à rachat d'un sol en or et argent reçu pour réédifier l'église du prieuré. 10 septembre 1473.</p>  | 1 pièce  |
|           | Non consultable  |          |
| <b>17</b> | <p>14 juin 1539.</p>   | 1 pièce  |
|           | Non consultable  |          |
| <b>18</b> | <p>Constitution d'une rente de 2 muids devant la cour de Wanze au profit du prieuré. 1er octobre 1563.</p>   | 1 pièce  |
|           | Non consultable  |          |
| <b>1</b>  | <p>Copies d'actes relatifs aux cens, rentes, et autres biens appartenant au couvent. 1571-1692.</p>  | 1 volume |
|           | <p>Début de volume : " Tauble ou repertoire des rentes en grains, cens et autres particularités de biens comme cy apres est exprimez deheutz et partenantz à l'eglieze et prieur et convent de l'abbaye de Saint Querin oultre Moeuze ens faubourgs de la petite ville de Huy ", table par nom de personne, ordre alphabétique des prénoms.<br/>                     f° 1-54. Actes de 1571-1575 en français (une main).<br/>                     f° 56-70. Actes de 1582-1692 en français (diverses mains).</p> |          |
| <b>2</b>  | <p>" Registre ou sock appartenant à l'église, couvent ou monastere de Saint-Quirin à fabourg de Huy " " Stock dans lequel sont enregistré plusieurs purgement " " Ce present stock a esté fait et escript par Jehan de Chaisne, clerc de Flemale. Ave Maria pro scriptore ". Cens et rentes dus au couvent. 1521-[XVIIIe siècle].</p>  | 1 volume |
|           | <p>f°1. " S'ensivent les cens, cappons et poulles appertenantes alle euglise et convent de Saint Querin scituez en faubourch de la petite ville de Huy, renouvelleit à temps de seure Yde Pauh, dame prieurze dudit conwent en mois de jullet le pnuitieme jour l'an de grace mil cincque cens vingt ung ".<br/>                     f°21. " S'ensuyent les treffons que dame prieurze et conwent dudit Saint-Querin doivent sur et hors desdis cens par déclaré aux personnes ensuyantes ".</p>                 |          |

f°30. " S'ensuyent les treffons que ladicte dame prieuze et convent de Saint-Querin doivent en la ciré hors desdis predeclares "

f°36. " S'ensiwent les rentes appartenantes alle eugliese et convent de Saint-Querin scitueit en fauburch de la petite ville de Huy pour l'an XVC XXI d'aultes des registres "

f°102. " S'ensuyent les rentes en vins ausdictes dames pertenant en la bonne ville de Huy et la enthour "

f°106. " s'ensiwent les cens et rentes ensembles les revenues que ladite euglise et convent de Saint Querin ont en la ville de Tongre et la enthour renouvelleit endit moy et jour "

f°111-143. Ajouts au XVIIIe siècle, avec table par lieu.

*3 - 6 REGISTRES AUX CENS ET RENTES EN ÉPEAUTRE OU EN MOUTURE ET AUTRES REVENUS DUS AU COUVENT. TRÉFONDS DUS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR LA MÊME PÉRIODE. 1526-1728.*

- 3 " Sensuyent les rentes et revenues partenent az dammes et couvent de Saincte-Querin gissant en forboc de huy, ens rentes hertables et cens et che pour l'an quinze cens et vingte siex daulte des registre az rentes hirtables et az cens daulte commune quinze cens et vingte sept levées et recheut par Damme Margriet Laweal boursier dedit couvent de Sainct Querin ". 1526-1546. 1 volume
- 4 " Registre auz refîtes appartenants aux dammes de Sainct Querin près Huy. Sensieult ceulz qui doyent rentes et treffons en espelt aile englieze et couvent, prieuze de Saint-Quirin leis por le Sainct Andrier XVe et XLIIJ dat des Registres ". 1547- 1574. 1 volume
- 5 " Registre az rentes, terscents, moultures et revenus appartenans aux dames, prieuse et couvent de Sainct Querin es fabourghe de la bonne ville de huy renovelez au temps de dame Catherine de Reppe, prieuse pour l'an et Saint Andrien XVe et nonante en sa quatuorzieme année ". 1590-1607. 1 volume
- 6 1672-1728. 1 volume
- 7 Registre aux cens, rentes et autres revenus que le couvent possède en la cité de Liège et alentours : " Registre contenant les cens et rentes que les seures de Sainci Quirin lez huy ont en la cité de Liege et la enthour et desquels Philippe Dawans clerc si que receveur delles at la dénommé comenant alle Sainci André l'an XVe et XLVII daultes des regress ". 1547-1558. 1 volume

*8 - 10 REGISTRES AUX CENS ET RENTES EN ARGENT APPARTENANT AU COUVENT. TRÉFONDS DUS PAR CELUI-CI. 1612-1744.*

- 8 " Registre aux cens et rentes en argent spectant et partennant aux dames, prieuze et couvent de Saint-Querin au faubourgs de huy, renouvelé au tems de Reverende dame Catherine de Reppe prieuse dudit couvent en sa 36e année rescheus lesdictes rentes au jour Saint Andry seize cents et douze et autres termes dont les chapitres sequens demonstrent ". 1612-1644.  
1 volume
- 9 " Registre aux cens et rentes en argent spectant et appartenant aux dames prieuses et couvent de Saint-Quirin aux faubourg de Huy petite renouvelé aux temps de Reverende dame Anne Isabelle Hauzeur prieuse dudit couvent en sa cinsquieme annee escheantes lesdittes rentes aux jour Saint Andrez 1685 et lesdits cens escheus pour les terminne de Noël et Saint Jean 1685 datte de registre ". 1685-1714, 1730.  
1 volume
- 10 " Registre aux cens et rentes en argens spectant et appartenant aux dames et prieuses et couvent de Saint-Quirin aux faubour de Huy petite renouvelles aux temps de Révérend Dame Leutgard De Lieve prieuse dudit couvent en sa 27 aimes, escheanses les ditte rente aux , tours Saint Andres 1715 et lesdite cens escheus pour les tenninnes de Noël et Saint Jean 1715, datte des registres ". 1715-1744.  
1 volume
- 11 Registre aux revenus. 1657-1724.  
1 volume
- 12 Registre aux revenus et dépenses en grains " Registre aux exposita des grains appartenante aux dames et couvent de Saint Querin aux faubourg de Huy en date de l'an 1711 a 1733". 1711-1736.  
1 volume
- 13 Registre aux dépenses domestiques du couvent : " Notulle des exposita appartenant à Madame de Saint Quirin commensant le 14 de juin 1726 ". 1726-1764.  
1 volume
- 14 Reconstruction du couvent incendié en janvier 1792 ; déclaration de ses revenus à la municipalité de Huy (31 janvier 1796) ; sa vente comme bien national (5 juillet 1798 ou 17 messidor an VI) ; sa dévolution, depuis lors jusqu'à son rachat par le bureau d'administration du séminaire du diocèse de Liège. 1792, 1796, 1798, 1813, 1824, 1826, 1855.

1 chemise

15

Extrait du registre aux anniversaires concernant la famille Le Grand de Ramelot. [XVIIIe siècle].

1 pièce